

22 ITALIA STREET
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : Rue Shirin Ebadi,
57535 MARANGE SILVANGE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 25 juin,
A 10 heures,

Monsieur Ivan HUMBERT,
demeurant 35, Allée du Château de Gassion, 57100 THIONVILLE,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la Société par Actions Simplifiée 22
ITALIA STREET,

I. A préalablement exposé ce qui suit :

Après avoir exposé que ladite société a été constituée aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARANGE SILVANGE, du 25 juin 2026, qui sera déposée au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ et publié en même temps que le présent acte,

II. A pris les décisions suivantes :

- Nomination du Président,
- Décision quant à sa rémunération,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de nommer en qualité de Président de la Société 22
ITALIA STREET sans limitation de durée à compter de ce jour :

Monsieur Ivan HUMBERT
Né le 22 mai 1971 à MILAN (ITALIE),
De nationalité française,
Demeurant 35, Allée du Château de Gassion, 57100 THIONVILLE

Monsieur Ivan HUMBERT dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers sous réserve des limitations de pouvoirs statutaires.

Monsieur Ivan HUMBERT accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

DEUXIEME DECISION

Sa rémunération sera fixée ultérieurement mais il peut d'ores et déjà prétendre au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

« signature électronique à la date figurant en bas des présentes »

Ivan HUMBERT

« Bon pour acceptation des fonctions de Président »